

LOI N° 2007- 19 DU 09 AOUT 2007

portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement en République du Bénin du projet d'Appui à la filière coton-textile dans les quatre (04) pays de l'initiative sectorielle sur le coton

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 17 juillet 2007,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République de l'Accord de prêt d'un montant de huit millions (8.000.000) d'Unités de Compte soit six milliards cent millions (6.100.000.000) de francs CFA, signé le 09 février 2007 à Tunis, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement en République du Bénin du projet d'Appui à la filière coton-textile dans les quatre (04) pays de l'initiative sectorielle sur le coton.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

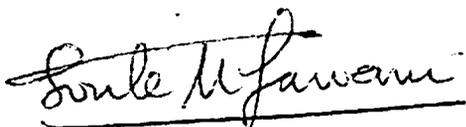
Fait à Cotonou, le 09 août 2007,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre des Finances,



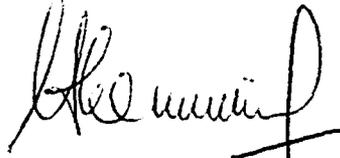
Soulé Mana LAWANI.-

Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage et de la Pêche,



Roger DOVONOU.-

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce,



Grégoire AKOFODJI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MF 4 MIC 4 MAEP 4
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-
DGSCT-INSAE-IGE 4BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 1 JO 1.